
Le Président de la République annonce officiellement la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Dompierre-sur-Mer

Lundi 2 octobre 2023

Jean-François Fontaine, Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, **Guillaume Krabal**, Maire de Dompierre-sur-Mer, **Roger Gervais**, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, et **Jean-Pierre Nivet***, Conseiller Communautaire délégué, **se réjouissent de la décision du Président de la République d'acter la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Dompierre-sur-Mer.**

A l'annonce en janvier 2022 de la création de nouvelles brigades de gendarmerie en France, **la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est mobilisée.** Elle a mené un important travail **en coopération étroite avec la Gendarmerie** pour définir un site cohérent au niveau territorial, tenant compte de la répartition existante des forces de gendarmerie, des délais d'intervention, des capacités d'accueil des nouvelles familles et de la présence de services publics.

Compte tenu d'un déficit avéré de gendarmes dans le nord-est de l'agglomération et de l'étendue de la zone d'intervention, **la commune de Dompierre-sur-Mer a été choisi pour renforcer les effectifs de Nieul-sur-Mer.** Défendu par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle auprès du Ministère de l'intérieur, ce site fait partie des 200 retenus par le Président de la République.

Dompierre-sur-mer accueillera donc une nouvelle brigade de gendarmes, dont le nombre encore à consolider est estimé à une dizaine, **dans une caserne entièrement neuve construite d'ici 2027** à l'emplacement dans la ZAC avenue de la gare, à proximité du centre-ville.

* chargé de la commande publique, de la commission d'appel d'offres et de la gestion du patrimoine et des bâtiments communautaires

** chargé de la stratégie foncière en milieu urbain, agricole et naturel, des relations avec l'EPF et la SAFER, de la coordination des opérations d'aménagement communautaires, ZAD, droit de préemption urbain, droit de priorité, droit de délaissement, zones d'activités et voirie d'intérêt communautaire